



## Lettre ouverte aux adhérents

Dans un souci de transparence et avec la volonté de faire progresser l'association, le bureau souhaite informer les adhérents par rapport à l'interpellation de l'un des membres de la Savate Herblinoise. Cette lettre ouverte apporte des réponses sur les points énoncés.

### Statuts

Les statuts valables qui régissent l'association, ainsi que leurs modifications et les procès-verbaux des Assemblées Générales, sont déposés en préfecture et font foi.

La possibilité d'organisation d'une AGE est prévue par l'article 16 des statuts de la Savate Herblinoise.

### Licences

Le bureau de la SH a souhaité souligner l'engagement bénévole des membres du bureau et des enseignants en leur octroyant la gratuité de leur licence, comme notifié dans le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2015. Le bureau a décidé de pérenniser cette décision depuis lors.

Lors de l'inscription, les adhérents signent une feuille renvoyant vers le règlement intérieur, ce règlement est joint systématiquement à la fiche d'inscription. La modification de cette feuille peut être sollicitée lors de l'Assemblée Générale organisée à chaque fin d'année. Les adhérents souhaitant obtenir un justificatif de paiement peuvent en faire la demande.

Les licences et leur consultation sont régies par le site de la fédération.

### Fonctionnement du bureau

La composition du bureau a été votée et approuvée lors de la dernière Assemblée Générale de 2018. Il est rappelé que cet engagement est bénévole et que chacun donne le temps dont il dispose.

Comme de coutume pour chaque Assemblée Générale, à minima depuis 2012, des feuilles d'inscription ont été affichées plusieurs semaines avant la tenue de l'AG dans les salles de cours, permettant aux personnes souhaitant candidater de s'inscrire.

Les membres du bureau, par facilité de communication, communiquent directement aux entraîneurs quel que soit le domaine. Il appartient aux entraîneurs de diffuser les informations aux participants de leurs activités.

Les membres du bureau sont élus et se présentent lors de l'Assemblée Générale. Les prérogatives de chaque membre du bureau ont été décidées postérieurement à l'AG. Comme de coutume ils se réunissent quand le besoin s'en fait sentir. Néanmoins, comme dans toute organisation humaine, il est possible que des erreurs de communication soient commises. La communication est effectivement un axe de progrès au sein de la Savate Herblinoise.

A ce jour, et depuis l'élection de l'Assemblée Générale 2018, aucun membre du bureau n'est effectivement et officiellement démissionnaire.

A chaque modification des membres du bureau, la fédération en est informée. Il leur appartient de mettre à jour les informations qu'ils diffusent. Une nouvelle demande de mise à jour de la liste des membres du bureau leur a été transmise.

En fonction des envies et des compétences des adhérents, les membres du bureau sont libres de leur attribuer ou de leur retirer des missions.

Par soucis de transparence, les entraîneurs de la SH avaient accès aux identifiants du compte de la Savate Herblinoise. Après contact de la Fédération (FFBFS&DA), celle-ci nous a indiqué que le compte Savate Herblinoise pouvait avoir été piraté. La Fédération nous a conseillé de modifier les identifiants de connexion, ce qui a été fait.

Concernant les moniteurs ayant des fonctions à la ligue FFBFS&DA, c'est à cette dernière de leur fournir les codes d'accès.

### Financier

Conformément à la loi 1901, les comptes d'une association sont seuls et uniques et l'ensemble des fonds commun à toutes les sections de l'association.

Chaque année les comptes sont validés en Assemblée Générale. Suite aux remarques d'un adhérent, la Savate Herblinoise a décidé de faire vérifier, corriger les erreurs si nécessaires, puis valider l'exercice 2017/2018 par un expert-comptable.

### Moral

Tout entraîneur dans l'impossibilité d'assurer ses créneaux de cours, pour raison privée, professionnelle ou médicale, doit contacter le bureau afin que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires pour communiquer ces changements aux adhérents des cours concernés.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que le respect, le bon sens et la convivialité, valeurs socle du sport et du monde associatif, doivent primer au sein de la Savate Herblinoise.

**Dans un souci de dialogue et d'ouverture, les membres du bureau provoquent l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 26 janvier 2019 à 14h, à laquelle tous les adhérents sont conviés.**

**Sportivement,**

**Le bureau de la Savate Herblinoise**

